

ARVIGE

Association régie par les lois du 1^{er} juillet 1901 et du 21 août 2003

Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le douze juin à dix-huit heures, les membres de l'association ARVIGE se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire à Paris – 48-50 rue la Boétie, sur convocation qui leur avait été faite conformément aux statuts de l'association.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel GONZALEZ, Vice-Président, en l'absence de Monsieur Yves CHEVILLOTTE, Président de l'association et du Conseil d'administration, qui a fait part d'un empêchement.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président.

Parmi ses membres sont notamment présents, outre Monsieur Daniel GONZALEZ, cinq membres du Conseil d'administration d'ARVIGE à savoir :

Monsieur Michel CRESP,
Monsieur Bernard NORMAND,
Monsieur Jean-Claude PICHON,
Monsieur Jean VECCHIERINI de MATRA,
Monsieur Philippe HOUEVILLE.

Dix-neuf adhérents étant présents et deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit représentés, le quorum est atteint. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire d'ARVIGE peut, en conséquence, valablement délibérer sur première convocation.

Les convocations à la présente assemblée ont été adressées individuellement dans les relevés de situation de fin d'année des contrats. L'association ARVIGE a en effet négocié avec l'assureur PREDICA ce mode d'envoi afin d'en limiter les frais.

Le Président ouvre la séance et désigne Madame Nelly LALAURETTE en qualité de secrétaire de l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée :

1- A titre ordinaire

- Approbation des comptes annuels de chaque plan,
- Approbation des comptes annuels de l'association,
- Approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs,
- Approbation du budget de l'association et des plans,
- Renouvellements de mandats,
- Délégation au Conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe,

2- A titre extraordinaire

- Reconduction des PERP souscrits par ARVIGE auprès de l'assureur,
- Transfert de Plan Vert Avenir vers Plan Vert Vitalité,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de l'association.
- Le rapport annuel du Conseil d'administration et des Comités de surveillance.
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.
- Le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Après avoir rappelé les missions incombant respectivement au Conseil d'administration et aux Comités de surveillance, le Président présente à l'assemblée l'ensemble des membres composant le Conseil d'administration et les Comités de surveillance.

Est également rappelé à l'assemblée que le site internet d'ARVIGE, propose des informations sur l'actualité de l'association (www.arvige.asso.fr) et que peuvent être consultés notamment les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des Comités de surveillance, le rapport annuel, les procès verbaux des assemblées.

Le Président présente ensuite le rapport annuel de l'exercice 2013.

1- L'activité des trois plans :

En 2013, le marché des PERP a enregistré une progression d'activité de 16% avec 85 000 contrats souscrits, ce qui porte le nombre de plans en cours à plus de 2,2 millions à la fin de l'année. La quasi-totalité des PERP en cours sont en phase de constitution.

L'association compte près de 702 000 adhérents.

Le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 2 909.

Le total des encours tous plans confondus est de 3,267 milliards d'euros.

2- Les réclamations :

En 2013, ARVIGE a enregistré 231 réclamations contre 257 en 2012.

Les réclamations reçues ont porté principalement sur le rachat du contrat pour cas de force majeure (demande de dérogation), la compréhension du contrat par le client, l'impossibilité de sortir en capital lors du départ en retraite.

3- Les comptes 2013 :

Il est rappelé que :

- les ressources ainsi que les dépenses sont réparties entre l'association et les trois Comités de surveillance ;

- les ressources proviennent d'un prélèvement annuel sur l'encours de chaque plan ;
- en fin d'exercice, si les ressources n'ont pas été toutes consommées, le solde créditeur est reversé au plan.

Au titre de l'exercice 2013, les dépenses de l'association et des trois plans sont restées stables et sensiblement similaires à celles engagées en 2012 pour le bon fonctionnement de l'association.

Le Président informe l'assemblée des indemnités de présence versées en 2013 aux administrateurs pour leur participation à quatre Conseils, soit 3 375 euros et aux membres des Comités de surveillance, pour leur participation à quatre comités, soit 6 037,50 euros. Ces indemnités ont été versées conformément aux limites fixées par l'assemblée générale du 30 mai 2007.

Les comptes 2013 présentés font apparaître en fin d'année des soldes créditeurs de :

- 10 584,60 euros sur le compte d'ARVIGE
- 8 406,36 euros pour Plan Vert Avenir
- 9 569,63 euros pour Plan Vert Vitalité
- 9 235,84 euros pour Plan Velours

Ces montants ont été intégralement reversés sur chacun des plans souscrits par ARVIGE.

A l'issue de la présentation du rapport annuel de l'association Daniel GONZALEZ rappelle que dans le cadre des travaux menés par les comités de surveillance durant l'année 2013, trois avis ont été émis par les comités, à savoir :

- un avis sur le rapport de l'assureur pour l'exercice 2013,
- un avis sur la reconduction des PERP,
- un avis sur la fusion de Plan Vert Avenir et de Plan Vert Vitalité.

La parole est donc donnée à Bernard NORMAND, Président du Comité de surveillance de Plan Velours pour la lecture des avis rendus par les trois Comités de surveillance Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Plan Velours. Ces avis portent sur les comptes annuels du plan, l'équilibre actuariel du plan, l'administration et l'orientation de gestion de l'assureur dans le contexte économique et financier de l'année 2013.

Monsieur Daniel GONZALEZ présente ensuite l'avis des comités de surveillance sur la reconduction des contrats souscrits par ARVIGE auprès de l'assureur pour les trois PERP qui venait à échéance le 31 décembre 2013. Cet avis est favorable à la reconduction des contrats souscrits auprès de PREDICA pour une durée de cinq ans, sous réserve que l'assemblée générale extraordinaire de ce jour décide cette reconduction.

Enfin, Monsieur Michel CRESP, Président des Comités de surveillance de Plan Vert Avenir et de Plan Vert Vitalité, présente le projet de fusion des deux plans étudié au cours de l'année 2013 qui prévoit dans un premier temps, l'arrêt de la commercialisation de Plan Vert Avenir opérée par l'assureur en avril 2014 en liaison avec les distributeurs, et dans un second temps le transfert du contrat Plan Vert Avenir sur le fonds 100% euro du contrat Plan Vert Vitalité au 1^{er} janvier 2015. Il précise que dans cette perspective un audit financier des deux plans a été demandé et confié au Cabinet Fixage qui a présenté son rapport lors de la réunion des Comités de surveillance du 29 avril 2014.

Au regard des conclusions du rapport d'audit du cabinet Fixage, les Comités de surveillance après avoir relevé l'intérêt pour les assurés de bénéficier d'un produit modulable en terme de gestions financières proposées, en combinant à la fois la gestion en euros, la gestion à horizon et la gestion libre ont émis un avis favorable à la fusion des deux cantons, en procédant cependant au moment de la fusion à une distribution exceptionnelle du surcroit de richesse. A l'issue de cette présentation, Monsieur Michel CRESP donne lecture de l'avis des Comités de surveillance sur la base duquel l'assemblée générale extraordinaire va devoir se prononcer.

Monsieur Daniel GONZALEZ invite ensuite Romain GODEC, responsable marketing et expertises – clientèle patrimoniale de PREDICA à présenter un exposé sur l'évolution des contrats PERP du Crédit Agricole.

Après un rappel des atouts du PERP dans le dispositif de préparation de la retraite, l'accent est mis sur l'évolution des offres PERP du Crédit Agricole qui souhaite devenir l'acteur de référence à horizon 2015 sur la retraite et proposer au réseau et à sa clientèle une gamme épargne retraite simplifiée et enrichie de nouveaux supports d'investissements notamment une gamme en unités de compte étoffée.

Par ailleurs, de nouvelles actions marketing ont été menées depuis le début de l'année dans les réseaux Crédit Agricole et LCL pour répondre aux besoins desdits réseaux et des clients.

Après avoir remercié Romain GODEC, le Président donne la parole à l'assemblée pour ses questions.

Il propose ensuite de procéder à la présentation et au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Toutes les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de chaque Plan

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes de l'assureur et de l'avis des Comités de surveillance, approuve les comptes annuels des plans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes annuels d'ARVIGE pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le 12 février 2014, le cabinet PriceWaterHouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes de l'association a certifié que les comptes annuels étaient réguliers et sincères.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes d'ARVIGE, approuve les comptes annuels de l'association pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'association pour l'exercice 2013, approuve les termes dudit rapport et donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation du budget de l'association et des plans

L'Assemblée Générale approuve le budget 2015 de 113 000,00 euros réparti respectivement entre :

- ARVIGE 65 000 euros
- PLAN VERT AVENIR 18 000 euros
- PLAN VERT VITALITE 15 000 euros
- VELOURS 15 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur et de membre des Comités de Surveillance de Plan Vert Vitalité et Plan Velours de Michel CRESP

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019, le mandat d'administrateur et de membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité et de Plan Velours de Michel CRESP.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix Michel CRESP s'étant abstenu de voter.

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur et de membre du Comité de Surveillance de Plan Velours de Bernard NORMAND

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019, le mandat d'administrateur et de membre du Comité de Surveillance de Plan Velours de Bernard NORMAND.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins deux voix Bernard NORMAND et un adhérent s'étant abstenus de voter.

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité de Charles De MARIN

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019, le mandat de membre du Comité de Surveillance de Plan Vert Vitalité de Charles De MARIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins deux voix Charles De MARIN et un adhérent s'étant abstenus de voter.

HUITIEME RESOLUTION

Délégation au conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois maximum, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits, dans les matières suivantes et à condition que les modifications apportées soient non essentielles :

- les adaptations des contrats directement liées à des modifications règlementaires ;
- l'ajout ou la modification de supports financiers dans les plans en unités de compte ;
- l'augmentation de garanties facultatives ou non payantes et ajout d'options ;
- la rationalisation des règles de conversion pour les contrats en unités de compte ;

et plus généralement, toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la définition ou la description des garanties dont bénéficient les adhérents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Toutes les délibérations sont prises à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION

Reconduction du contrat souscrit par ARVIGE auprès de PREDICA

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport de résolution et de l'avis émis par les Comités de surveillance, décide de reconduire à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une durée de cinq ans, le contrat Plan Vert Avenir, le contrat Plan Vert Vitalité, le contrat Plan Velours, souscrits par l'association auprès de PREDICA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

Transfert de Plan Vert Avenir vers Plan Vert Vitalité

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance :

- du rapport d'audit du Cabinet FIXAGE sur la fusion de Plan Vert Avenir et de Plan Vert Vitalité,
- de l'avis de l'assureur et de l'avis des Comités de surveillance de Plan Vert Avenir et Plan Vert Vitalité,
- de la modification de Plan Vert Vitalité pour offrir aux adhérents de Plan Vert Avenir les mêmes garanties que celles dont ils disposaient,

décide le transfert du contrat Plan Vert Avenir vers le contrat Plan Vert Vitalité, et à ce titre le transfert des biens et droits enregistrés dudit Plan vers Plan Vert Vitalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président de séance.

Le Président